

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 5
Abstention : 0

L'an 2020, le 3 Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2020.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme DAZIN Claire, Mme DUFROU Virginie, M. GAMBERT Eric, M. GOBBE Thierry, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, M. MORIN Frédéric, M. MORVAN Denis, Mme PLESSIS Clémentine, Mme ROBIN Elisabeth, Mme ROUSSEAU Marlène, M. SAUZEAU Dominique

Excusés ayant donné procuration : Mme BEBIN Emmanuelle à M. SAUZEAU Dominique, M. BRUNET Paul à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme DUFROU Virginie

2020-22 – CREATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par :

- 14 voix pour,
- 0 abstention,
- 5 voix contre,

D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2020
Le Maire

Olivier BARRÉ

